

| SIGLE | CONVERGENCE FORMATION | CREATION | VERSION | AUTEUR | MAJ |
|-------|-----------------------|------------|---------|-------------|------------|
| APS | CASANOVA Charlène | 01/01/2020 | 3 | LEA Valérie | 07/11/2025 |

TITRE A FINALITE PROFESSIONNELLE (TFP APS)

« AGENT DE SECURITE PRIVEE »

FORMATION INITIALE



Durée :

175 Heures réparties sur 5 semaines à raison de 5 jours/semaine +

Examen



Obligations réglementaires :

Le livre VI du code de la Sécurité Intérieure impose aux personnes souhaitant exercer un métier de Sécurité Privée d'obtenir préalablement à leur entrée en formation, une autorisation délivrée par le CNAPS.



Nombre de candidats :

04 à 12 candidats maximum par session afin de préserver les meilleures conditions d'apprentissage.



Lieu :

En Présentiel : Organisme de Formation CONVERGENCE FORMATION



| SIGLE | CONVERGENCE FORMATION | CREATION | VERSION | AUTEUR | MAJ |
|-------|-----------------------|------------|---------|-------------|------------|
| APS | CASANOVA Charlène | 01/01/2020 | 3 | LEA Valérie | 07/11/2025 |

AVANT PROPOS :

Convergence Formation est agréé à dispenser la formation TFP APS (Titre à Finalité Professionnelle) par la CNPEFP « Prévention-Sécurité ». Numéro d'agrément délivré par le certificateur IESC Convention N° 070-2024APS du 25/10/2024 au 24/10/2027

DESCRIPTION :

Le TFP APS est une formation obligatoire permettant d'acquérir les connaissances et les compétences professionnelles requises pour accéder aux métiers de sécurité privée.



Public et prérequis :

Être titulaire de l'autorisation préalable ou provisoire ou de la carte professionnelle en cours de validité.

Connaissance de la langue française définie par le niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues, tel qu'adopté par le comité des ministres du Conseil de l'Europe.



Accessibilité :

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap. Contactez-nous pour plus d'informations.



Objectifs :

Obtention de l'aptitude préalable d'agent de surveillance et de gardiennage en vue de la délivrance de la carte professionnelle.

Réf : Livre VI du code de la sécurité intérieure (CSI) : Art. L611-1, R612-26, R612-37, Arrêté du 27 juin 2017, Arrêté du 27 juin 2017 (cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité, Arrêté du 1er juillet 2016 (certification des organismes de formation aux activités privées de sécurité)



Délai d'acceptation de l'entrée en formation :

Le candidat à la formation TFP APS bénéficie de 14 jours pour acceptation de sa convention d'entrée en formation.



Formateurs :

Tous les formateurs justifient des compétences et autorisations spécifiques pour intervenir dans la formation TFP APS. L'expérience et la qualification des formateurs est conforme aux exigences de l'arrêté du 1er juillet 2016 modifié relatif à la certification des organismes de formation.

| SIGLE | CONVERGENCE FORMATION | CREATION | VERSION | AUTEUR | MAJ |
|-------|-----------------------|------------|---------|-------------|------------|
| APS | CASANOVA Charlène | 01/01/2020 | 3 | LEA Valérie | 07/11/2025 |



Programme :

La formation en vue de l'obtention du TFP APS comprend 14 parties distinctes :

| Modules | UV | Heures |
|---|-----|--------|
| Module secourisme | UV1 | 14H00 |
| S1 Module environnement juridique | | 21H00 |
| S2 Module gestion des conflits | | 14H00 |
| S3 Module stratégique | | 08H00 |
| S4 Module prévention des risques | | 07H00 |
| S5 Module modalité d'appréhension au cours de l'exercice du métier | | 07H00 |
| S6 Module sensibilisation au risque terroriste | | 13H00 |
| S7 Module professionnel | UV2 | 45H00 |
| S8 Module palpation de sécurité et inspection des bagages | | 07H00 |
| S9 Module surveillance par moyens électroniques de sécurité | | 07H00 |
| S10 Module gestion des risques | | 11H00 |
| S11 Module événementiel spécifique | | 07H00 |
| S12 Module gestion des situations conflictuelles dégradées | | 07H00 |
| S13 Module industriel spécifique | | 07H00 |



Matériels pédagogiques :

Salles équipées d'écrans connectés, rétroprojecteurs et tableau blanc.

Système Quizz box et manettes pour entraînement QCM/QCU et examen

Supports de cours remis aux participants.

Matériels nécessaires à l'obtention de l'habilitation INRS : Mannequins nourrissons, enfants et adultes permettant la formation aux gestes de premiers secours, défibrillateur de formation et matériaux de simulation de blessures.

Tout le matériel nécessaire à la formation spécifique du TFP APS conformément à l'arrêté du 1er juillet 2016 modifie relatif à la certification des organismes de formation (article matériels affectés aux plateformes pédagogiques) ainsi que par le décret n° 2024-311 du 4 avril 2024 relatif à la formation aux activités privées de sécurité.



Evaluation :

Evaluation formative continue sous forme de devoirs à questions ouvertes/QCM/QCU/exercices pratiques pour chaque module étudié.



Obtention du diplôme :

La présentation du candidat à l'examen pour l'obtention du diplôme ne sera possible que si l'ensemble des modules exigés ont été suivis.

L'examen est composé d'un QCU sur 14 UV et d'une épreuve pratique.

La réussite à l'examen est validée par des notes supérieures ou égales à 12/20 pour l'épreuve QCU sur chaque UV exigé et par une décision d'aptitude prise par le jury pour les épreuves pratiques.

| SIGLE | CONVERGENCE FORMATION | CREATION | VERSION | AUTEUR | MAJ |
|-------|-----------------------|------------|---------|-------------|------------|
| APS | CASANOVA Charlène | 01/01/2020 | 3 | LEA Valérie | 07/11/2025 |

| Unités de valeur | Type d'épreuve | Validation |
|---|--|---|
| UV1 : Secours à la personne | SST Certification selon les modalités de l'INRS | Le candidat devra présenter l'attestation de réussite à cette épreuve réalisée au cours de la formation. |
| UV2 : (S1/S2/S3/S4/S5/S6/S7/S8/S9/ S10/S11/S12/S13) | Questionnaire à choix unique (QCU) | - Note ≥ 12 : l'Unité de Valeur est acquise - 8 ≥ Note < 12 : le candidat est ajourné et pourra se présenter à une nouvelle session d'examen - Note < 8 : le candidat devra suivre de nouveau la formation concernant ce module |
| UV3 : Epreuve pratique | Mise en situation pratique sur deux contextes professionnels tirés au sort par le candidat | Le candidat sera déclaré Apte ou Inapte en fonction des résultats des grilles d'évaluation |



Jury :

La composition du jury garantit son impartialité. Les membres du jury sont au nombre de 2 ou 3

- 1 membre appartenant au collège salarié, (justifiant, a minima, de deux années d'exercice professionnel dans le domaine d'activité concerne) OBLIGATOIRE
- 1 membre appartenant au collège employeur (justifiant, a minima, de deux années d'exercice professionnel dans le domaine d'activité concerne) OBLIGATOIRE
- 1 autre membre non obligatoire
- Pouvant être de la profession, membre du collège salarié ou employeur
- Pouvant être issu de la sécurité publique, privée, ou du monde de la formation.

| | |
|--|---|
| 2721 Chemin de St Claude 06600 Antibes N° CNAPS : FOR-006-2027-01-06-20210623557 N° SIRET : 802936245 00033 | 66 B, Avenue Pierre de Coubertin 06200 Nice N° CNAPS : FOP-006-2026-04-21-20251005754 N° SIRET : 802936245 00041 |
|--|---|

| SIGLE | CONVERGENCE FORMATION | CREATION | VERSION | AUTEUR | MAJ |
|-------|-----------------------|------------|---------|-------------|------------|
| APS | CASANOVA Charlène | 01/01/2020 | 3 | LEA Valérie | 07/11/2025 |

RNCP 41394 - Agent de prévention et de sécurité

Blocs de compétences

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par correspondance :

Un seul bloc de compétences est autorisé du fait qu'il s'agit d'un métier réglementé.

Type d'emplois accessibles :

Agent de prévention et de sécurité dans l'industrie, la distribution, les collectivités territoriales, les établissements recevant du public (ERP), les aéroports, ...

Agent de sécurité, agent chef de poste, agent de sûreté, ...

Code(s) ROME :

- K2503 - Sécurité et surveillance privées
- K2500 - Sécurité privée

Voie d'accès

| Voie d'accès à la certification | Oui | Non | Composition des jurys | Date de dernière modification |
|--|-----|-----|---|-------------------------------|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | | X | - | - |
| En contrat d'apprentissage | | X | - | - |
| Après un parcours de formation continue | X | | <p>La composition du jury garantit son impartialité. Les membres du jury sont au nombre de 2 minimum : 1 membre appartenant au collège salarié, justifiant à minima, de deux années d'exercice professionnel dans le domaine de la prévention et de la sécurité des biens et des personnes (ancienneté de 2 ans en sécurité privée).</p> <p>1 membre appartenant au collège employeur, justifiant à minima, de deux années d'exercice professionnel de la prévention et de la sécurité des biens et des personnes (preuve d'existence de la société de gardiennage de plus de 2 ans pour les jurys employeurs).</p> <p>Facultatif : une personne disposant des compétences pratiques en sécurité privée pour apprécier les situations pratiques est autorisée.</p> | 27-10-2025 |

| | |
|--|---|
| 2721 Chemin de St Claude 06600 Antibes N° CNAPS : FOR-006-2027-01-06-20210623557 N° SIRET : 802936245 00033 | 66 B, Avenue Pierre de Coubertin 06200 Nice N° CNAPS : FOP-006-2026-04-21-20251005754 N° SIRET : 802936245 00041 |
|--|---|

| SIGLE | CONVERGENCE FORMATION | CREATION | VERSION | AUTEUR | MAJ |
|-------|-----------------------|------------|---------|-------------|------------|
| APS | CASANOVA Charlène | 01/01/2020 | 3 | LEA Valérie | 07/11/2025 |

| Voie d'accès à la certification | Oui | Non | Composition des jurys | Date de dernière modification |
|------------------------------------|-----|-----|---|-------------------------------|
| En contrat de professionnalisation | X | | <p>La composition du jury garantit son impartialité. Les membres du jury sont au nombre de 2 minimum :</p> <p>1 membre appartenant au collège salarié, justifiant a minima, de deux années d'exercice professionnel dans le domaine de la prévention et de la sécurité des biens et des personnes (ancienneté de 2 ans en sécurité privée).</p> <p>1 membre appartenant au collège employeur, justifiant a minima, de deux années d'exercice professionnel de la prévention et de la sécurité des biens et des personnes (preuve d'existence de la société de gardiennage de plus de 2 ans pour les jurys employeurs).</p> <p>Facultatif : une personne disposant des compétences pratiques en sécurité privée pour apprécier les situations pratiques est autorisée.</p> | 27-10-2025 |
| Par candidature individuelle | X | | <p>La composition du jury garantit son impartialité. Les membres du jury sont au nombre de 2 minimum :</p> <p>1 membre appartenant au collège salarié, justifiant a minima, de deux années d'exercice professionnel dans le domaine de la prévention et de la sécurité des biens et des personnes (ancienneté de 2 ans en sécurité privée).</p> <p>1 membre appartenant au collège employeur, justifiant a minima, de deux années d'exercice professionnel de la prévention et de la sécurité des biens et des personnes (preuve d'existence de la société de gardiennage de plus de 2 ans pour les jurys employeurs).</p> <p>Facultatif : une personne disposant des compétences pratiques en sécurité privée pour apprécier les situations pratiques est autorisée.</p> | 27-10-2025 |
| Par expérience | X | | <p>La composition du jury garantit son impartialité. Les membres du jury sont au nombre de 2 minimum :</p> <p>1 membre appartenant au collège salarié, justifiant a minima, de deux années d'exercice professionnel dans le domaine de la prévention et de la sécurité des biens et des personnes (ancienneté de 2 ans en sécurité privée).</p> <p>1 membre appartenant au collège employeur, justifiant a minima, de deux années d'exercice professionnel de la prévention et de la sécurité des biens et des personnes (preuve d'existence de la société de gardiennage de plus de 2 ans pour les jurys employeurs).</p> <p>Facultatif : une personne disposant des compétences pratiques en sécurité privée pour apprécier les situations pratiques est autorisée.</p> | 27-10-2025 |

| | |
|--|---|
| 2721 Chemin de St Claude 06600 Antibes N° CNAPS : FOR-006-2027-01-06-20210623557 N° SIRET : 802936245 00033 | 66 B, Avenue Pierre de Coubertin 06200 Nice N° CNAPS : FOP-006-2026-04-21-20251005754 N° SIRET : 802936245 00041 |
|--|---|

| SIGLE | CONVERGENCE FORMATION | CREATION | VERSION | AUTEUR | MAJ |
|-------|-----------------------|------------|---------|-------------|------------|
| APS | CASANOVA Charlène | 01/01/2020 | 3 | LEA Valérie | 07/11/2025 |

| Tableau comparatif – Formations équivalentes à l'APS et passerelles | | | | | |
|---|----------|-------------------------|---------------------------|--|---|
| Formation | Niveau | Équivalence avec APS | Accès aux métiers APS | Spécificités principales | Passerelles / suites de parcours |
| TFP APS – Agent de Prévention et de Sécurité | Niveau 3 | Référence | Oui | Socle réglementaire de la surveillance humaine | SSIAP 1 · TP A2SP · TP OVT · spécialisation événementiel |
| TP A2SP – Agent de sûreté et de sécurité privée | Niveau 4 | Équivalence complète | Oui | Sûreté renforcée, sites sensibles, SSIAP intégré | Chef d'équipe · Responsable de site · TFP A3P · encadrement |
| TFP A3P – Protection Physique Rapprochée | Niveau 4 | Équivalence partielle | Oui (missions ciblées) | Protection des personnes, missions sensibles | Chef d'équipe A3P · coordination sécurité · conseil sûreté |
| TP OVT – Vidéoprotection et Télésurveillance | Niveau 4 | Équivalence partielle | Non (sécurité à distance) | Surveillance à distance, centres de supervision | Superviseur PC · sûreté électronique · cybersécurité |
| CQP APS (ancienne version) | Niveau 3 | Conditionnelle | Oui | Valable selon date et MAC | TP A2SP · SSIAP 1 · spécialisation métier |
| Titre pro Agent de sécurité (ancien RNCP) | Niveau 3 | Conditionnelle | Oui | Ancien référentiel | TP A2SP · remise à niveau APS |
| SSIAP 1 seul | Niveau 3 | Aucune | Non | Sécurité incendie uniquement | APS · A2SP · chef d'équipe SSIAP |
| Forces armées / forces de l'ordre | Variable | Partielle (cas par cas) | Oui sous conditions | Expérience opérationnelle reconnue | Allègement APS · A2SP · A3P |

